

ATELIER RISSOIS
51 Rue du Clos
91130 Ris Orangis

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

01/01/2025 – 31/12/2025

BESNARD AUDIT et EXPERTISE
Commissaire aux comptes
membre de la compagnie régionale de Paris

22 avenue de Quincy 77 380 Combs la Ville
☐ 06.07.38.65.31

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

01/01/2025 – 31/12/2025

BESNARD AUDIT et EXPERTISE
Commissaire aux comptes
22 avenue de Quincy
77 380 COMBS LA VILLE

ATELIER RISSOIS

51 RUE DU CLOS
91130 RIS ORANGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale du 22/06/2026.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre bureau, j'ai effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'expression d'opinion, j'attire l'attention du lecteur sur le paragraphe 2 « changement de méthode ».

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 à la date d'émission de mon, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations je porte à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, et qui ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes
- sur concerne le contrôle interne.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Combs la Ville le 04/06/2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maxime Besnard', with a stylized flourish at the end.

Maxime Besnard

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL

01/01/2025 – 31/12/2025

**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
COMPTES AU 31/12/2025**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter, en application de l'article L 612-5 du code de commerce, un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, il ne m'a été donné avis d'aucune convention.

Fait à Combs la Ville le 04/06/2026



Maxime BESNARD
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

01/01/2025 – 31/12/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 576	14 197	3 379	5 649	- 2 270
Autres immobilisations corporelles	4 122	4 122		236	- 236
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	21 698	18 319	3 379	5 884	- 2 505
Actif circulant					
Stocks et en-cours	12 259		12 259	12 803	- 544
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 507		4 507	9 853	- 5 346
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	29 514		29 514	32 196	- 2 682
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	20 862		20 862	56 226	- 35 364
Charges constatées d'avance	304		304	292	12
TOTAL (II)	67 447		67 447	111 370	- 43 923
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	89 144	18 319	70 826	117 254	- 46 428

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	54 951	73 819	- 18 868
Excédent ou déficit de l'exercice	-23 645	-18 867	- 4 778
Situation nette (sous total)	31 306	54 951	- 23 645
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	31 306	54 951	- 23 645
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 664	29 148	- 6 484
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	16 835	25 545	- 8 710
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		168	- 168
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	20	7 442	- 7 422
TOTAL (IV)	39 519	62 303	- 22 784
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	70 826	117 254	- 46 428
Engagements recus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	260	240	20	8,33
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	7 703	2 445	5 258	215,05
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	26 529	24 330	2 199	9,04
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	309 622	311 164	- 1 542	-0,50
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	8 398	28 641	- 20 243	-70,68
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	-231	-299	68	22,74
Total des produits d'exploitation (I)	352 281	366 522	- 14 241	-3,89
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		155	- 155	-100
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	106 788	80 406	26 382	32,81
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	-45 424	4 874	- 50 298	N/S
Salaires et traitements	266 927	264 035	2 892	1,10
Charges sociales	35 573	34 915	658	1,88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 604	4 634	- 1 030	-22,23
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	8 403	2	8 401	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	375 871	389 021	- 13 150	-3,38
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-23 590	-22 499	- 1 091	4,85
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-23 590	-22 499	- 1 091	4,85
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		3 632	- 3 632	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		3 632	- 3 632	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	55		55	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	55		55	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-55	3 632	- 3 687	-101,51
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	352 281	370 154	- 17 873	-4,83
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	375 926	389 021	- 13 095	-3,37
EXCEDENT OU DEFICIT	-23 645	-18 867	- 4 778	25,32
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité

L'association l'Atelier Rissois est une association intermédiaire qui vise à permettre l'insertion à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Les missions de l'association visent à offrir des contrats de travail en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté via des ateliers et chantiers d'insertion dans la manufacture, plus précisément dans le cadre de travaux de couture, pour la confection d'articles 100% cousus mains.

L'association met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement afin de développer toutes activités liées à l'insertion des personnes en difficultés sociales ou professionnelles ou au développement économique des territoires.

L'Association dispense des formations diplômantes dans différents domaines.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2025 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 47 195 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 23 645 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/05/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'association est en attente de la subvention FSE pour les exercices 2023 et 2024 qui n'a pas été notifiée à ce jour.

Les comptes annuels ne comprennent aucune subvention FSE au titre de ces deux exercices.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 5 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 599	1 300		21 699
Immobilisations financières				
TOTAL	20 599	1 300		21 699

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	10 828	3 369		14 197
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	733	236		969
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	3 153			3 153
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	14 714	3 605		18 319
TOTAL GENERAL (I+II)	14 714	3 605		18 319

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières	3 544		310	3 234
Produits intermédiaires				
Produits finis	9 259		234	9 025
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	12 803		544	12 259

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	4 507	4 507	
Autres créances	29 514	29 514	
Charges constatées d'avance	304	304	
TOTAL	34 325	34 325	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1 742
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	1 742

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	8 398		8 398	
Comptes financiers				
TOTAL	8 398		8 398	

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	73 819	-18 867			54 951
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 867				-23 645
Dont générosité du public					
Situation nette	54 951	-18 867			31 306
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	54 951	-18 867			31 306
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	22 664	22 664		
Dettes fiscales et sociales	16 835	16 835		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	20	20		
TOTAL	39 514	39 514		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	15 065
Dettes fiscales et sociales	7 834
Autres dettes	
TOTAL	22 899

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'association a perçu et a comptabilisé :

- 204 262 euros de concours publics pour financer la formation des personnels aidés
- 48 360 euros du département de l'Essonne
- 55 000 euros de la mairie de Ris Orangis

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 413€.